

2025-0908
2025-03-24

BUSAN® 30
MICROBICIDE LIQUIDE CONCENTRÉ
INDUSTRIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION: 14506
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF:

2-(thiocyanométhylthio)benzothiazole30 %

DANGER



POISON



CORROSIF

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 20L, 120L, 205L, Vrac

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: TOXIQUE pour les organismes aquatique. Tenir éloigné des lacs, ruisseaux, étangs ou les eaux publiques. Ne pas déverser l'eau traitée dans ces eaux. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour humains ou animaux durant l'entreposage ou l'élimination du produit et son contenant. Ne pas causer ou permettre ce produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou souterraines par un déversement, l'eau de ruissellement, le nettoyage d'équipement, l'élimination de déchets ou par tout autre moyen. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Laboratoires Buckman du Canada ltée
PO Box 41059
Montreal CP Marcel-Laurin, QC
H4R 0N1
877-282-5626

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES:
Chemtrec 703-741-5970

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Il ne doit pas être utilisé dans des circonstances lui permettant d'entrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans et tout autre plan d'eau, ce qui violerait les règlements fédéraux ou provinciaux. Veuillez prendre connaissance des dispositions législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

Le Busan 30 Microbicide Liquide Concentré est un microbicide liquide, concentré émulsifiable. Il est utilisé afin d'enrayer la croissance des champignons dans les procédés de fabrication de pâtes et papiers aussi bien que dans le produit fini, où le produit final, le papier ou le carton n'est pas fabriqué dans le but de l'utiliser en contact avec la nourriture. Il est aussi utilisé pour le contrôle des taches de sève et des moisissures de bois mous et de bois durs fraîchement coupés, des billes, des poteaux, des pieux et des bois en grume. Certaines autres applications du Busan 30 Microbicide Liquide Concentré servent à enrayer la croissance des champignons qui causent la dégradation des cuirs tannés aux sels de chrome, des calfeutrages-étanches et des adhésifs d'acétate de vinyle pour papier peint, des fluides de coupe, des peintures et les revêtements pour la protection du bois. Il est aussi utilisé pour le contrôle des micro-organismes dans les systèmes d'eau de refroidissement et de procédé.

TRAITEMENT CONTRE LES TACHES DE SÈVE

Ce produit ne peut être utilisé qu'avec la technologie d'application par systèmes de vaporisation (c.-à-d. systèmes de vaporisation linéaires, transversales ou de type poste de lavage) ou par cuve d'immersion. Lors des opérations, la concentration cible sur la surface du bois est de 40 microgrammes de TCMTB par cm². Ceci devrait être vérifié périodiquement en utilisant des techniques analytiques de maîtrise de la qualité.

Bois de construction: Le bois fraîchement coupé, d'une épaisseur de 5 centimètres ou moins devrait être plongé ou arrosé jusqu'à ce que les surfaces soient complètement imbibées. Préparer la solution de traitement par immersion en mélangeant de 0,67 litre à 1,0 litre de Busan 30 Microbicide Liquide Concentré par 100 litres d'eau. Préparer le traitement par aspersion en mélangeant 2 à 4 litres de Busan 30 Microbicide Liquide Concentré dans 100 litres d'eau.

Les billes, poteaux, pieux et bois en grume traités ne doivent pas flotter sur les lacs, rivières, ruisseaux ou océans.

Billes de bois: Arroser les bouts et les surfaces sans écorce des billes fraîchement coupées avec une dispersion de 2 à 4 litres de Busan 30 Microbicide Liquide Concentré par 100 litres d'eau.

Les billes de bois devraient être de couleur claire et libre d'infection quand celles-ci seront converties en bois de construction. Pour une meilleure protection durant les temps chauds, le bois de construction devrait être traité dans les 24 heures qui suivent la coupe. Le Busan 30 Microbicide Liquide Concentré devrait être parfaitement dispersé dans l'eau d'un réservoir à mélange ou un contenant de capacité connue avant d'être ajouté au bain d'immersion. Le bain d'immersion devrait être protégé de la pluie afin de prévenir la dilution de la dispersion. Les cuves de trempage et les bacs récepteurs doivent être recouverts, revêtus et drainés afin de prévenir la dilution et les pertes de solution de traitement. Stocker le bois d'oeuvre traité dans une aire d'égouttage recouverte jusqu'à ce que le liquide ait cessé de s'écouler. Placer le bois à angle, de manière à accélérer l'égouttage et à prévenir la formation de flaques à la surface du bois. Traiter les égouttures et les autres déchets connexes de manière à empêcher les rejets dans

2025-0908
2025-03-24

l'environnement. NE PAS exposer le bois à la pluie tout de suite après son traitement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le stockage, la manipulation et l'élimination du bois traité, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Fatal si inhalé. Nocif ou fatal si ingéré. Corrosif pour la peau et les yeux. Peut causer de sévères dommages aux yeux et irritation de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les embruns de pulvérisation. Sensibilisateur potentiel de la peau. Des faibles concentrations d'aérosols peuvent causer des irritations respiratoires et cutanées.

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ainsi que pendant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation. Porter un respirateur approuvé par le NIOSH dans les zones mal aérées ou lorsque la concentration de la substance dans l'air est supérieure aux limites d'exposition au travail, selon les échantillons de l'air. Porter un respirateur approuvé par le NIOSH pendant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation lorsque vous travaillez dans ou sur le matériel d'application ou lorsque des particules (p. ex., poussière, brouillard de pulvérisation) pourraient être générées dans l'air du site de pulvérisation. Lors de l'empilage du bois fraîchement traité, de la manipulation de bois traité qui n'a pas complètement séché ou en présence d'un risque de contact avec la solution de traitement lors d'autres activités dans la scierie, porter une combinaison ou un tablier à l'épreuve des produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques. Ne pas porter de verres de contact. Dans le site de trempage ou de pulvérisation, porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes. Porter des lunettes de protection ou un écran facial en cas de risque d'éclaboussure. Une fois séché, le bois traité peut être manipulé au moyen de gants en coton ou en cuir. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'aller à la toilette. Se changer tous les jours. Laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique. Ne pas utiliser ni entreposer à l'intérieur ou à proximité de la maison. Nettoyer soigneusement l'équipement contaminé avant de faire des réparations par soudage.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

ENTREPOSAGE: Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer trois fois ou rincer avec une laveuse à pression le contenant vide. Éliminer les eaux de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
- 2) Faire en sorte que le contenant vide rincé ne puisse plus être utilisé d'aucune manière que ce soit.

S'il n'y a pas de site de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, ou en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.